

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 20 juin 2017**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (11) : Mme AVENA, M. BERTHIER, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme MIELLE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme AKPINAR-ISTIQAM (représentée par M. BERTHIER), Mme LECOMTE (représentée par Mme GINDRE).

Membres excusés (3) : M. BOURGUIGNAT, Mme MARTIN-GENDRE, Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 13 juin 2017

**Délibération n° : 22-2017**

**Objet : Admission de créances en non-valeur - exercice 2017**

Au vu des pièces présentées par le trésorier municipal, justifiant de la non solvabilité des débiteurs, les membres du conseil d'administration décident d'admettre en non valeur dans le budget principal les créances suivantes :

- Résidence Abrioux	1 080,67 €	impayés sur loyers
- Résidence Viardot	122,28 €	
- DRPA administration	939,36 €	émolument du SATGE suite à décès
- Repas à domicile	2 344,36 €	factures impayées suite à décès
- Service social Gérontologique	133,81 €	non-remboursement des prêts suite à décès
- Service social Général	418,67 €	non-remboursement de prêt insolvable
- Ressources Internes	6,16 €	résiliation ligne téléphonique
- Centre social Fontaine d'Ouche	49,50 €	non-recouvrement classe - séjours familles
Total	<b>5 094,81 €</b>	

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Pour le Président et par délégation,  
La Directrice Générale,  
Déposé le : 29 Juin 2017



*Nathalie KELLE*  
Nathalie KELLE



**PUBLIÉ LE 21 JUIN 2017**